



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chimie

Question écrite n° 17140

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les licenciements dans la chimie en Moselle Est : 350 chez Total, 50 chez Arkema et plus d'une centaine chez Ineos, qui posent globalement le problème du maintien de la chimie en Moselle Est et de la stratégie industrielle de la France en matière de maintien de la chimie. L'ensemble de ces groupes mondiaux réfléchissent aussi au niveau européen, c'est pourquoi il lui demande si la présidence française de l'Union européenne ne pourrait pas être un atout supplémentaire pour discuter enfin avec ces groupes sur leur stratégie en Europe et sauver ainsi la chimie en Moselle Est.

Texte de la réponse

Il apparaît en effet que le secteur chimique est sévèrement touché en Moselle. À la restructuration de Total Petrochemicals est venue s'ajouter celle d'Inéos. Cette entreprise, dont le siège est situé à Lavéra, dans les Bouches-du-Rhône, a connu en 2007 une restructuration comportant la suppression de 172 emplois dont 102 à Sarralbe. La plate-forme chimique polyoléfines de Sarralbe doit en effet faire face à trois menaces : d'abord des difficultés pour garantir ses approvisionnements à partir de 2009, ensuite la montée en puissance des producteurs du Moyen-Orient et enfin l'approche d'une période difficile sur les marchés avec un excès de l'offre. Depuis juillet 2006, des efforts sont engagés pour accroître la productivité du site en abaissant ses coûts fixes. L'avenir de l'usine dépend également du redéploiement partiel de ses capacités vers le polyéthylène et le développement des produits de spécialités. Des négociations sont en cours avec le groupe Total pour renforcer ce projet industriel par un approvisionnement supplémentaire. De son côté, la société Arkema connaît une concurrence de plus en plus forte sur les marchés mondiaux des acryliques et du PPMA. De nouvelles capacités de production ont été mises en oeuvre à Carling qui conduisent à une surcapacité qui va perdurer dans les années à venir. Pour rester au premier rang sur ces deux grandes lignes de produit dans les trois principales zones de consommation (Europe, États-Unis, Asie), Arkema doit améliorer une compétitivité actuellement insuffisante. L'établissement de Carling qui bénéficie par ailleurs d'atouts intéressants (capacité des ateliers d'acide acrylique et d'acrylates de premier plan, forte intégration industrielle MAM/PMMA avec le centre de plaques coulées de Saint-Avold) pâtit cependant d'une structure usine lourde et peu réactive, de coûts de maintenance élevés au regard d'unités comparables, de résultats négatifs chroniques des activités dérivées aval du MAM. Au regard de cette situation difficile dans l'est du département de la Moselle, l'engagement de la société Total pour la revitalisation du territoire apparaît un élément notable. La convention de revitalisation du 19 mars 2007 comporte des engagements financiers à hauteur de 6,1 MEUR pour un objectif de créations de 300 emplois dans les arrondissements de Boulay, Forbach et Sarreguemines, Total investissant par ailleurs 80 MEUR pour la modernisation du site. En outre, trois leviers doivent être mis en oeuvre pour impulser une nouvelle dynamique au territoire : le développement, à proximité de la plate-forme de Carling-Saint-Avold, d'activités de recherche et de développement à haute valeur ajoutée. Total s'associera à la création d'un institut supérieur européen de l'entreprise et des techniques et prendra part à son capital à hauteur d'au minimum 1 MEUR. Des implantations d'activités nouvelles liées à la chimie et génératrices de 250 emplois sont

également envisagées ; une aide financière sous forme de prêts aux entreprises et initiatives locales ; enfin une mission de prospection au plan international en direction d'entreprises désireuses de s'implanter en Moselle-Est ou d'y réaliser des investissements. L'ensemble de ce dispositif de revitalisation a été présenté aux acteurs locaux par le préfet de la Moselle en même temps qu'un accord de méthode relatif à la réalisation d'une étude prospective sur la chimie. Pour sa part, la direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle s'inscrit dans une perspective d'anticipation de l'évolution du secteur avec la mise en oeuvre d'une aide à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et des actions de formation en partenariat avec entre autres le conseil régional de Lorraine et la profession. Concernant la stratégie en Europe des groupes mondiaux de la chimie, les réunions du conseil stratégique des industries chimiques (COSIC), présidée par le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, auxquelles participent l'ensemble des acteurs de la filière industrielle chimique, et dont le rôle est d'anticiper et accompagner les mutations du secteur et d'apporter des réponses aux principaux défis d'avenir de la chimie, sont autant d'occasions d'échanges entre les principaux groupes industriels et les pouvoirs publics. À l'heure actuelle, l'un des sujets de préoccupation majeure des industriels du secteur partagé avec les organisations syndicales et porté par le COSIC est bien la prise de conscience par la commission des conséquences économiques de l'élargissement de la directive ETS (prise dans le cadre du protocole de Kyoto visant à encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre) à la chimie, à partir de 2013. Les coûts engendrés par cet élargissement, ainsi que par la mise aux enchères des quotas de CO₂ alloués aux entreprises, pourraient en effet inciter les entreprises à délocaliser vers d'autres régions du monde non couvertes par le système d'échange des droits d'émission.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17140

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1330

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9773